



Emploi et chômage en Région de Bruxelles-Capitale

Table des matières :

I.	Emploi en Région bruxelloise par niveau d'études.....	1
II.	Navettes entrante et sortante par niveau d'études	2
III.	Flux migratoire.....	3
IV.	Population active bruxelloise occupée par niveau d'études	3
V.	Taux d'emploi et taux de chômage par niveau d'études	4
VI.	Disparités selon le genre	5
VII.	Demandeurs d'emploi inoccupés par niveau d'études	6
VIII.	Participation des DEI à des formations organisées par les partenaires d'ACTIRIS.....	8
IX.	Les jeunes ayant terminé leurs études	10
X.	Ségrégation socio-spatiale.....	12
XI.	Différenciation des taux de chômage selon les diplômes et les quartiers	14

I. Emploi en Région bruxelloise par niveau d'études

Le poids relatif de la Région dans l'emploi intérieur national est très important puisqu'il s'élève à 16%, soit près de 680.000 emplois, alors qu'un peu moins de 10% de la population du pays habite la Région.

Le premier tableau indique la répartition de l'emploi par Région selon le niveau d'études des travailleurs. On constate qu'à Bruxelles plus de la moitié des emplois est occupée par du personnel hautement qualifié. La part des emplois nécessitant une formation de l'enseignement supérieur ou universitaire s'élève à 35% dans les deux autres régions (contre 53% à Bruxelles).

Tableau 1 : Emploi intérieur selon le niveau d'études (2007)

	Emploi intérieur	Faiblement qualifié	Moyennement qualifié	Hautement qualifié	Total
Région de Bruxelles-Capitale	679 889	17,5%	29,5%	53,0%	100,0%
Région flamande	2 466 336	23,7%	41,8%	34,5%	100,0%
Région wallonne	1 129 225	24,9%	39,8%	35,3%	100,0%
Total	4 275 450	22,8%	39,3%	37,9%	100,0%

Sources: EFT (SPF Économie – Direction générale Statistique et Information économique), Calculs Observatoire

Ainsi, 53% de l'emploi intérieur bruxellois est occupé par des personnes ayant un diplôme d'études supérieures. Ce niveau très élevé s'explique en partie par la transformation de l'économie vers toujours plus de services et vers un recours accru aux activités liées à la technologie, l'information et la connaissance. Ce phénomène n'est pas typique de Bruxelles et se retrouve dans la plupart des régions européennes, mais il a tendance à s'accroître dans les grandes villes à caractère international. Cette hausse de la qualification de l'emploi a également d'autres causes. L'élévation des qualifications générales de la main-d'œuvre, la taille du bassin de recrutement qui englobe une grande partie de la Flandre et de la Wallonie ainsi que l'augmentation de l'offre d'emploi entraînent des pratiques de sur-sélectivité à l'embauche, impliquant par là une éviction des travailleurs les moins qualifiés par les travailleurs plus qualifiés. Les pratiques de surqualification entraînent également des phénomènes de déqualification d'une partie de la main-d'œuvre.

Le tableau suivant reprend l'emploi intérieur bruxellois (680.000 emplois) par secteur d'activité et caractéristiques (proportion de femmes, niveau de qualification et proportion de bruxellois).

Tableau 2 : Caractéristiques de l'emploi intérieur en Région de Bruxelles-Capitale (2007)

	2007	(en%)	% Femmes	Niveau d'études			% Bruxellois
				Faible	Moyen	Sup.	
Industrie	44 321	6,5	31,0	19,8	29,8	50,4	33,7
Electricité, gaz et eau	6 615	1,0	24,9	11,0	30,4	58,6	37,6
Construction	26 751	3,9	10,7	40,7	40,8	18,4	63,2
Commerce	64 050	9,4	47,1	30,5	40,8	28,7	53,4
Horeca	26 548	3,9	38,7	35,6	42,0	22,5	73,4
Transports & communication	49 991	7,4	26,2	20,7	37,4	41,9	33,0
Activités financières	69 082	10,2	45,7	6,0	25,4	68,6	24,6
Services aux entreprises	97 213	14,3	43,8	15,6	21,1	63,3	54,9
Administration publique	108 063	15,9	46,2	16,6	37,0	46,4	35,4
Education	49 959	7,3	68,1	9,3	16,5	74,1	52,6
Santé et action sociale	63 781	9,4	70,9	12,5	24,0	63,4	59,9
Services collectifs	41 630	6,1	44,3	16,1	26,5	57,4	54,4
Divers	31 883	4,7	50,5	8,9	17,9	73,2	66,2
Total	679 889	100,0	45,5	17,5	29,5	53,0	47,3

Sources: EFT (SPF Économie), Calculs Observatoire

On peut donc voir que les secteurs de la construction, du commerce, de l'Horeca et du transport concentrent une main-d'œuvre à plus faible qualification. A l'inverse, les secteurs des activités financières, les services aux entreprises, l'éducation et la « santé et action sociale » occupent une main-d'œuvre à haute qualification, puisque plus de 60% des travailleurs y sont diplômés du supérieur.

Enfin, le dernier tableau illustre l'évolution de l'emploi intérieur par niveau d'études. On constate entre 1989 et 2007 une diminution du nombre de travailleurs à faible qualification de 40% contre une hausse de 160% pour les travailleurs à certification élevée.

Tableau 3 : Evolution de l'emploi intérieur en Région bruxelloise par niveau d'études 1989-2007

	En valeurs absolues	En %
Total	+ 77.500	+ 12,9%
Par niveau d'études :		
- Faible	- 83.500	- 41,2%
- Moyen	+ 23.000	+ 12,8%
- Elevé	+ 138.000	+ 162,1%

Sources : EFT (SPF Économie), Recensement, calculs Observatoire

II. Navettes entrante et sortante par niveau d'études

Le nombre de personnes ayant un emploi à Bruxelles est nettement supérieur au nombre de personnes occupées qui y habitent : 16% contre 9%. En conséquence, plus de la moitié des personnes (53%) qui travaillent à Bruxelles sont des navetteurs issus des autres régions. Le volume d'emploi situé sur le territoire bruxellois subit une forte pression concurrentielle exercée par une main-d'œuvre située en périphérie mais aussi par l'exode urbain qui accentue le phénomène de la navette.

Tableau 4 : Répartition de la population occupée selon le domicile et le lieu d'emploi (2007)

	RBC		Région flamande		Région wallonne	
Domicile	377 759	8,8%	2 646 394	61,9%	1 251 298	29,3%
Lieu d'emploi	679 889	15,9%	2 466 336	57,7%	1 129 225	26,4%
<i>Écart net</i>	- 302 130		+ 180 058		+ 122 073	

Source:s : EFT (SPF Économie), Calculs Observatoire

La proportion de travailleurs provenant des deux autres régions varie avec le niveau d'études. Schématiquement, il augmente avec le niveau d'études. Ainsi, 33% des travailleurs diplômés du primaire (ou sans diplôme) ne sont pas domiciliés en Région bruxelloise. Ce pourcentage est de 46% pour les travailleurs diplômés du secondaire inférieur, de 55% pour le secondaire supérieur, de 60%

pour le supérieur. En ce qui concerne les universitaires, on constate une proportion similaires entre travailleurs bruxellois et navetteurs. Ce plus faible taux de navetteurs parmi les universitaires s'explique par la sur-concentration des universitaires en Région bruxelloise (en effet, 20% des universitaires sont domiciliés en Région bruxelloise). A l'inverse, la navette sortante bruxelloise est proportionnellement plus importante pour le niveau de qualification le plus faible. Cette sur-représentation est en lien avec les structures de qualification de l'emploi à Bruxelles par rapport à sa périphérie. Les universitaires travaillent également plus fréquemment en dehors de la Région.

III. Flux migratoire

Les mouvements migratoires en Région bruxelloise, en particulier l'exode en périphérie d'une partie de la population qui y a été scolarisée¹ ainsi que l'arrivée importante de primo-arrivants sur le marché du travail bruxellois, relativisent également le lien qu'on peut opérer entre la qualité de la formation initiale et la qualification de la main d'œuvre bruxelloise. Environ 8% de la population active bruxelloise ont immigré récemment². 60% de ces nouveaux immigrés proviennent de l'UE et 40% sont issus d'autres pays. Si les immigrés récents provenant de l'UE ont des taux d'emploi élevés (65%³), il est par contre bien plus faible chez les nouveaux immigrés NUE (37%). Il est à souligner que 50% des nouveaux immigrants NUE sont faiblement qualifiés alors que ce pourcentage est de moins de 20% chez les nouveaux immigrants de l'UE.

Tableau 5 : Population immigrée par niveau de qualification (en %)

		2006						2007					
		Personnes de nationalité étrangère						Personnes de nationalité étrangère					
		Total			Immigrés récents			Total			Immigrés récents		
		Faible	Moyen	Elevé	Faible	Moyen	Elevé	Faible	Moyen	Elevé	Faible	Moyen	Elevé
UE-27	H	34,9	23,0	42,1	13,8	21,3	64,8	29,6	25,6	44,8	20,0	26,0	54,1
	F	25,6	28,8	45,6	12,0	31,3	56,7	25,1	28,5	46,4	15,0	31,9	53,0
	T	30,1	26,0	43,9	12,8	26,7	60,5	27,3	27,1	45,6	17,4	29,1	53,5
Non UE-27	H	47,9	26,4	25,7	43,0	25,0	32,0	49,6	27,0	23,4	41,3	26,8	32,0
	F	55,1	24,3	20,7	44,6	27,5	27,9	55,4	24,0	20,6	52,8	26,2	21,0
	T	51,6	25,3	23,1	43,9	26,4	29,7	52,4	25,5	22,0	47,2	26,5	26,3
Total	H	40,5	24,4	35,1	28,8	23,2	48,0	37,9	26,2	35,9	30,6	26,4	43,0
	F	38,0	26,9	35,1	29,9	29,2	40,9	36,8	26,8	36,4	33,6	29,1	37,2
	T	39,2	25,7	35,1	29,4	26,5	44,1	37,4	26,5	36,1	32,2	27,8	40,0

Sources : EFT (SPF Économie), Calculs Observatoire

IV. Population active bruxelloise occupée par niveau d'études

Le tableau suivant illustre que les travailleurs bruxellois sont en moyenne plus qualifiés que ceux des deux autres régions. En effet, 50% des travailleurs bruxellois ont un niveau de qualification élevé alors que ce pourcentage est de 37% dans les deux autres régions.

¹ Notons également que le solde migratoire avec la périphérie continue à être important en Région bruxelloise.

² Le concept couvre ici des personnes de nationalité étrangère qui résident depuis moins de cinq ans en Belgique.

³ Pour rappel, le taux d'emploi des Bruxellois est de 55%.

Tableau 5 : Structure de la population active occupée (15 – 64 ans) par région et niveau d'études

	En v.a.				En %			
	Faible	Moyen	Elevé	Total	Faible	Moyen	Elevé	Total
Total								
Bruxellois	85 254	105 221	188 496	378 971	22,5	27,8	49,7	100,0
Flamands	596 566	1 103 087	978 468	2 678 122	22,3	41,2	36,5	100,0
Wallons	303 951	505 551	481 460	1 290 963	23,5	39,2	37,3	100,0
Belgique	985 772	1 713 860	1 648 424	4 348 056	22,7	39,4	37,9	100,0
Hommes								
Bruxellois	52 412	60 095	97 913	210 420	24,9	28,6	46,5	100,0
Flamands	369 237	635 725	477 206	1 482 168	24,9	42,9	32,2	100,0
Wallons	192 524	304 540	231 356	728 420	26,4	41,8	31,8	100,0
Belgique	614 173	1 000 360	806 475	2 421 009	25,4	41,3	33,3	100,0
Femmes								
Bruxellois	32 842	45 126	90 583	168 551	19,5	26,8	53,7	100,0
Flamands	227 329	467 362	501 262	1 195 953	19,0	39,1	41,9	100,0
Wallons	111 428	201 011	250 104	562 543	19,8	35,7	44,5	100,0
Belgique	371 598	713 499	841 949	1 927 047	19,3	37,0	43,7	100,0

Source:s : EFT (SPF Économie), Calculs Observatoire

Soulignons également qu'entre 2000 et 2007, le nombre de travailleurs bruxellois ayant un diplôme de l'enseignement supérieur ont augmenté de 20% à l'inverse les moins certifiés ont diminué de 10% au cours de la même période.

V. Taux d'emploi et taux de chômage par niveau d'études

Tableau 6 : Taux d'emploi (15-64 ans) par niveau d'études, sexe et région – 2007

		Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique	UE- 27
Faible	H	42,0	53,8	45,0	49,6	58,3
	F	26,5	34,8	26,5	31,1	39,1
	T	34,3	44,5	35,8	40,5	48,6
Moyen	H	61,3	77,1	70,4	73,8	76,5
	F	44,5	62,6	50,6	57,3	63,7
	T	52,7	70,2	60,9	65,9	70,2
Elevé	H	81,6	88,7	85,2	86,8	87,3
	F	73,1	83,4	79,1	80,9	80,5
	T	77,3	85,9	81,9	83,6	83,8
Total	H	61,4	72,3	64,3	68,7	72,5
	F	48,3	59,8	49,6	55,3	58,3
	T	54,8	66,1	57,0	62,0	65,4

Sources : EFT (SPF Économie), Calculs Observatoire

Le taux d'emploi varie du simple au double entre la main d'œuvre faiblement et hautement qualifié, passant respectivement de 34% à 74%. Néanmoins, les écarts sont également importants dans les deux autres Régions du Pays. On constate toutefois que le taux d'emploi est plus faible en Région bruxelloise que dans les deux autres régions et cela quel que soit le niveau d'études. Notons enfin que le taux d'emploi global en Région bruxelloise est relativement stable entre 2002 et 2007.

Tableau 7 : Taux de chômage par niveau d'études, sexe et région – 2007

		REGION DE BRUXELLES- CAPITALE	REGION FLAMANDE	REGION WALLONNE	PAYS	UE- 27
Faible	H	29,7	5,8	14,7	11,3	9,7
	F	29,9	9,1	21,6	15,4	11,9
	T	29,8	7,1	17,4	12,9	10,6
Moyen	H	16,7	3,8	8,2	6,1	6,3
	F	21,1	5,6	15,5	9,7	7,7
	T	18,6	4,6	11,2	7,6	6,9
Elevé	H	8,9	2,1	4,5	3,7	3,5
	F	8,5	2,6	4,7	3,9	4,4
	T	8,7	2,3	4,6	3,8	3,9
Total	H	17,2	3,8	8,9	6,7	6,5
	F	16,9	5,1	12,4	8,4	7,8
	T	17,1	4,4	10,5	7,5	7,1

Source:s : EFT (SPF Économie), Calculs Observatoire

Le taux de chômage des faiblement qualifiés est trois fois plus élevé que celui des chômeurs à qualification élevée. Toutefois, on doit faire le même constat que pour le taux d'emploi : le taux de chômage est plus élevé à Bruxelles qu'en Flandre et qu'en Wallonie, en ce compris pour les niveaux de qualification élevés. Ceci illustre que le problème du chômage ne peut se limiter à un problème de la qualification de la main-d'œuvre.

Tableau 8 : Evolution du taux de chômage en Région bruxelloise par niveau d'études et sexe – 2002-2007

		2002	2003	2004	2005	2006	2007
Faible	H	24,5	25,1	26,7	27,2	26,6	29,7
	F	26,3	26,7	24,9	31,4	32,4	29,9
	T	25,1	25,7	26,0	28,8	28,8	29,8
Moyen	H	15,0	18,4	16,9	18,4	19,9	16,7
	F	17,4	17,9	20,5	21,3	21,2	21,1
	T	16,0	18,2	18,4	19,7	20,5	18,6
Elevé	H	6,7	7,9	8,8	7,6	8,8	8,9
	F	6,9	7,7	7,9	7,4	9,8	8,5
	T	6,9	7,8	8,4	7,5	9,2	8,7
Total	H	14,9	16,1	16,1	16,3	17,1	17,2
	F	14,6	15,3	15,3	16,5	18,2	16,9
	T	14,7	15,8	15,7	16,3	17,6	17,1

Source:s : EFT (SPF Économie), Calculs Observatoire

Le tableau précédent montre que le taux de chômage des faiblement qualifiés fluctue entre 25% et 30%, celui des moyennement qualifiés varie entre 16% et 20% et enfin celui des diplômés supérieur quant à lui se situe en Région bruxelloise entre 7 et 9%.

VI. Disparités selon le genre

Bien que l'activité féminine soit en augmentation constante en Belgique et que les femmes aient aujourd'hui des niveaux de formation plus élevés que les hommes, force est de constater que les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes continuent à subsister.

Le taux de chômage constitue une sous-estimation du sous-emploi du fait qu'une frange importante de la population ne se trouve ni à l'emploi, ni au chômage mais dans des catégories dites inactives, c'est-à-dire dans des situations de retrait par rapport au marché du travail. Cette sous-estimation frappe en particulier les femmes. Elle est liée aux différentes formes de privation d'emploi, dont les femmes sont plus fréquemment victimes. Ainsi, les écarts entre les taux d'emploi des femmes et des hommes sont plus marqués que les écarts dans le taux de chômage. Si les disparités entre les genres apparaissent plus limitées en Région bruxelloise que dans les deux autres régions, la situation des femmes sur le

marché du travail bruxellois reste plus défavorable que celle des hommes. Dans les trois régions, la participation des femmes au marché du travail est inférieure à celle des hommes, et ceci indépendamment de leur âge, de leur niveau de formation, de leur nationalité ou de leur situation familiale.

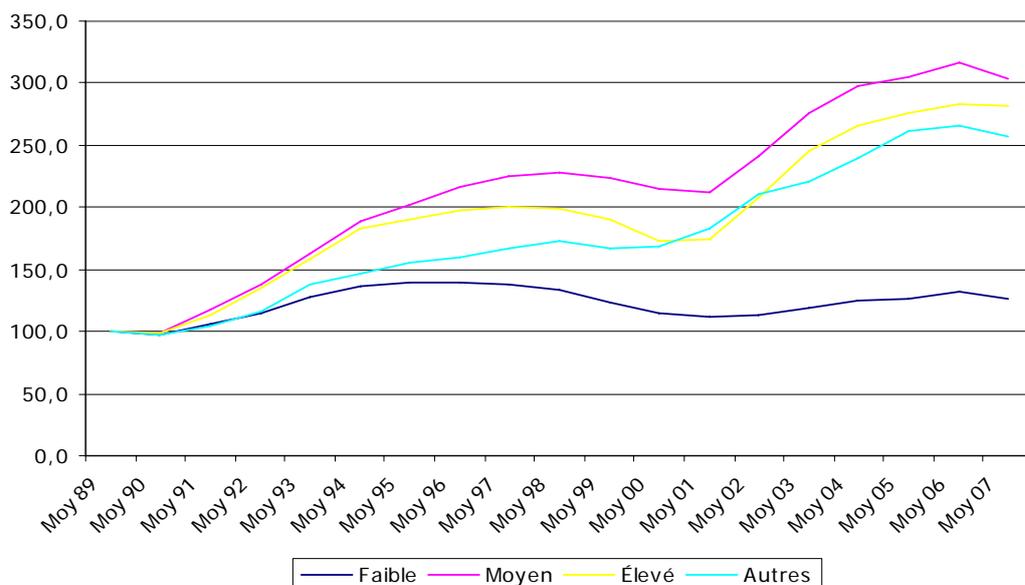
Relevons, comme élément spécifique du marché de l'emploi bruxellois, le faible taux d'emploi des femmes faiblement qualifiées : seulement un quart d'entre elles sont occupées, contre 42% des hommes faiblement qualifiés et 73% des femmes hautement qualifiées. Ces dernières connaissent toutefois un taux d'emploi inférieur à celui de leurs homologues masculins (81%). Les femmes de nationalité non européenne sont sous-représentées sur le marché du travail. Une femme peu qualifiée sur cinq de nationalité non européenne participe au marché du travail, contre deux femmes peu qualifiées sur cinq de nationalité belge⁴.

La présence d'enfants réduit également la probabilité d'avoir un emploi chez les femmes. Cet obstacle touche également les femmes plus qualifiées. Par exemple, une femme bruxelloise avec un diplôme d'enseignement supérieur et ayant un enfant aura une probabilité inférieure de 25% de sortir du chômage par rapport à une femme sans enfant. Le fait d'avoir des enfants constitue un frein à la participation des mères au marché de l'emploi plus important en Région bruxelloise que dans les deux autres régions. Par rapport aux deux autres régions, on constate une diminution importante du taux d'emploi des femmes avec un enfant par rapport aux femmes sans enfant. Dans les deux autres régions, cette diminution apparaît seulement à partir du deuxième enfant. Les parents se trouvent face à un manque aigu de places pour les enfants de moins de trois ans, une pénurie de structures d'accueil extrascolaire et temporaire, un accès sélectif aux structures d'accueil formelles,... Le problème se pose par ailleurs avec plus d'acuité pour les demandeuses d'emploi : le fait de ne pas trouver une structure d'accueil adaptée les empêche de faire les démarches nécessaires pour trouver un travail. Les conditions liées à l'utilisation des structures d'accueil (attestation de l'employeur, coût,...) ne tiennent pas compte de la situation spécifique des demandeurs d'emploi. Le besoin de structure d'accueil pour les enfants constitue pour les femmes un piège important à l'emploi.

Enfin, on peut également rappeler que les inégalités entre les femmes et les hommes ne se limitent pas à l'accès à l'emploi mais également à beaucoup d'autres dimensions telles que la qualité du travail ou encore les plafonds de verre.

VII. Demandeurs d'emploi inoccupés par niveau d'études

Figure 1 : Évolution du nombre de DEI selon le niveau de qualification de 1989 à 2007



Source : ACTIRIS, calculs Observatoire. (en moyenne annuelle, base 1989 = 100)

⁴ Observatoire bruxellois de l'emploi, « Situation des femmes sur le marché du travail en RBC », 2004.

Le graphique précédent exprime le phénomène de hausse des qualifications de la main-d'œuvre au cours du temps. Si, depuis 1989, le nombre de demandeurs d'emploi faiblement qualifiés a relativement peu augmenté en regard de l'évolution de l'ensemble des DEI, ce phénomène est davantage dû à une amélioration du niveau de qualification global qu'à des politiques orientées spécifiquement sur ce groupe qui, en termes absolus, reste le plus important (33,8% du total des DEI). On a en effet constaté dans la partie précédente que leur taux d'emploi était particulièrement faible.

Tableau 9 : DEI selon le niveau d'études et la durée d'inactivité (% du total par durée d'inactivité) – Moyenne annuelle 2007

	< 6 mois	6 à 11 mois	12 à 23 mois	24 mois et +	Total
Au plus secondaire 1 ^{er} degré	10,2	11,1	12,6	18,2	14,5
Secondaire 2 ^e degré	16,3	18,0	19,6	20,9	19,3
Secondaire 3 ^e et 4 ^e degrés	20,5	21,2	21,2	19,6	20,3
<i>Général</i>	7,7	8,0	8,0	7,2	7,5
<i>Technique</i>	6,7	6,6	6,7	5,9	6,3
<i>Professionnel</i>	6,2	6,6	6,5	6,5	6,4
Supérieur non universitaire	9,5	8,7	8,2	7,4	8,2
Universitaire	6,8	5,8	4,7	3,3	4,7
Apprentissage	1,7	1,6	1,4	1,3	1,5
Autres études ⁵	34,9	33,5	32,2	29,2	31,6
Total en %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total	20 527	12 169	17 669	43 307	93 671

Source : ACTIRIS, calculs Observatoire.

Par tranche de durée d'inactivité, on observe des distributions différentes des demandeurs d'emploi selon le niveau d'études. Les chômeurs faiblement qualifiés, ainsi que les diplômés de la filière professionnelle de l'enseignement secondaire, se retrouvent plus fréquemment dans le chômage de longue durée que dans les courtes durées d'inactivité.

La situation inverse est de mise pour les demandeurs d'emploi à qualification moyenne, et ce constat est renforcé dans le cas des diplômés de l'enseignement supérieur, qui présentent les meilleurs taux de sortie du chômage.

En ce qui concerne les demandeurs d'emploi ayant effectué leurs études à l'étranger sans obtenir d'équivalence de diplôme, une analyse en termes de durée d'inactivité n'est pas pertinente dans la mesure où une partie importante de ceux-ci se trouvent dans des catégories de chômage non indemnisé, ce qui induit un biais en terme de comparaison.

⁵ Les « autres études » correspondent soit aux études indéterminées, soit aux études effectuées à l'étranger et pour lesquelles aucune équivalence de diplôme n'est obtenue en Belgique.

Tableau 10 :DEI selon le niveau d'études et l'âge (% du total par classe d'âge) – Moyenne annuelle 2007

	< 25 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 ans et +	Total
Au plus secondaire 1 ^{er} degré	13,4	10,8	15,6	19,6	17,0	14,5
Secondaire 2 ^e degré	33,9	19,6	15,1	13,7	14,1	19,3
Secondaire 3 ^e et 4 ^e degrés	31,8	24,6	14,6	12,0	17,6	20,3
<i>Général</i>	8,4	9,0	5,9	5,9	10,2	7,5
<i>Technique</i>	12,0	7,3	4,1	3,5	4,9	6,3
<i>Professionnel</i>	11,4	8,4	4,6	2,6	2,5	6,4
Supérieur non universitaire	5,4	10,6	7,7	6,7	9,0	8,2
Universitaire	2,7	6,2	4,3	3,9	5,9	4,7
Apprentissage	2,6	1,5	1,3	0,9	0,6	1,5
Autres études	10,3	26,8	41,4	43,1	35,8	31,6
Total en %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total	15 064	31 044	24 482	18 308	4 773	93 671

Source : ACTIRIS, calculs Observatoire.

On compte environ deux demandeurs d'emploi sur trois faiblement qualifiés (en ce comprises les « autres études »)⁶. Ce constat est cependant à nuancer en fonction de l'âge. Ainsi, la proportion s'élève 75% pour les demandeurs d'emploi de 45 ans et plus, tandis qu'elle se situe à un peu plus de 57% chez les demandeurs d'emploi de moins de 35 ans. Ces données confirment la hausse de qualification de la main-d'œuvre que nous avons évoquée et qui se marque particulièrement pour les personnes ayant au plus terminé le premier degré de l'enseignement secondaire, peu représentées parmi les jeunes demandeurs d'emploi.

Les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans et de 25 à 34 ans sont relativement plus nombreux pour les niveaux d'études relatifs aux 2^e, 3^e et 4^e degrés de l'enseignement secondaire (particulièrement technique et professionnel) ainsi qu'à l'apprentissage, par rapport à l'ensemble des DEI. Un état de choses qui n'est pas sans lien avec la dévalorisation du qualifiant, particulièrement forte en Région bruxelloise, qui a pour conséquence que ces personnes restent sans grande perspective d'emploi.

Les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ainsi que les personnes ayant effectué leurs études à l'étranger arrivent quant à elles plus tard sur le marché du travail, expliquant la faible proportion de jeunes demandeurs d'emploi dans leurs rangs.

VIII. Participation des DEI à des formations organisées par les partenaires d'ACTIRIS

Dans le cadre du chantier 7 du C2E « synergie entre l'enseignement, la formation et l'emploi », un indicateur relatif au taux de participation à la formation des DEI bruxellois a été réalisé en croisant les données d'ACTIRIS et celles reçues par ses partenaires organisant des formations, à savoir Bruxelles-Formation, le VDAB, les OISP,... Cet indicateur vise à estimer, parmi l'ensemble des personnes qui ont été enregistrées comme DEI à Bruxelles, celles pour lesquelles une des actions suivantes étaient ouvertes en 2007, à savoir : une action de formation professionnelle, une action « reprise d'études » ou une encore action « formation professionnelle individuelle en entreprise » (FPI). Cet indicateur permet donc de croiser les données d'ACTIRIS avec celles des différents opérateurs de la formation aussi bien francophone que néerlandophone. Il permet par ailleurs de s'assurer que ces personnes étaient bien enregistrées comme demandeuses d'emploi à Bruxelles et d'éviter qu'une même personne ayant

⁶ Il s'agit d'une estimation qui demande à être affinée. Parmi les « autres études », 11% ont fait des études supérieures à l'étranger (mais sans qu'une équivalence soit notifiée). Au total, il semblerait qu'en réalité environ 75% des « autres études » soient peu qualifiés.

eu plusieurs modules de formation en 2007 ne soient comptabilisées à plusieurs reprises (que ce soit auprès du même opérateur ou chez des opérateurs distincts).

Tableau 11 : Nombre de DE distincts bruxellois ayant eu une formation en 2007

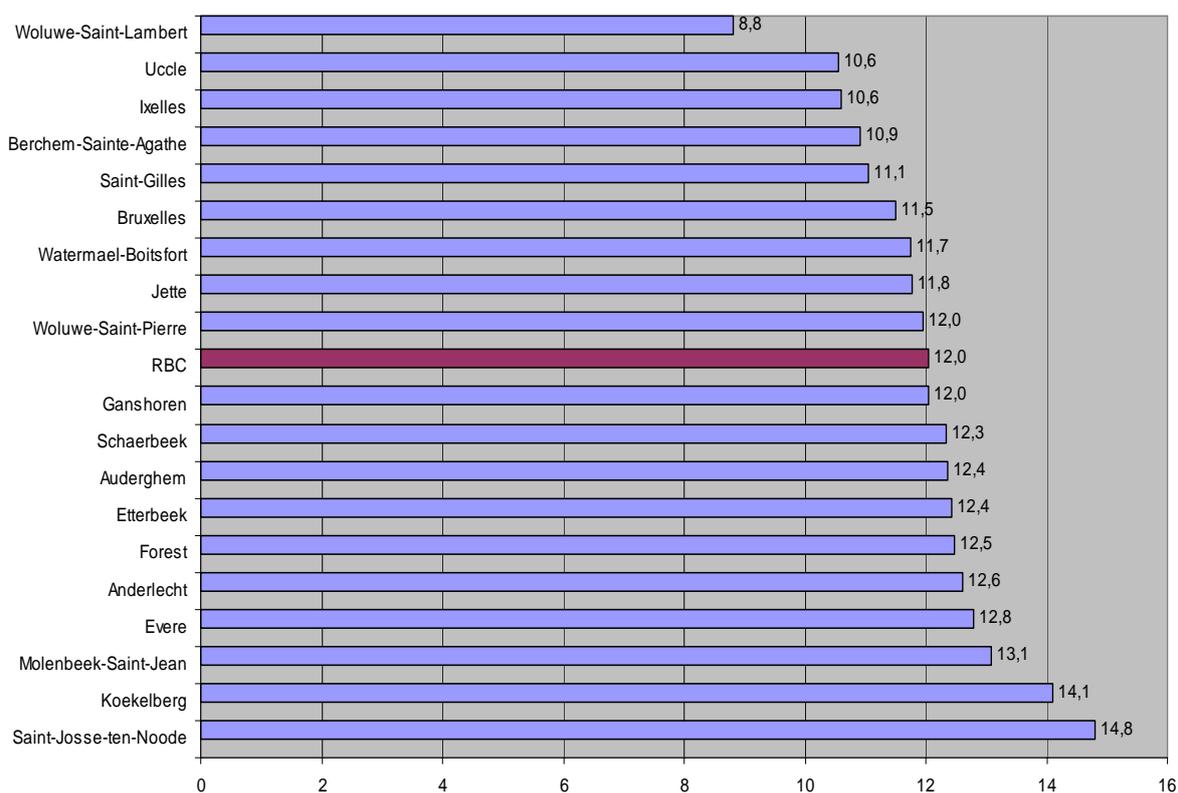
		Total Formation		(non compris les FPI et les « reprises »)	
		Nb	En %	Nb	En %
Total		11.395	100,0	10.290	100,0
Sexe	Hommes	5.252	46,1	4.658	45,3
	Femmes	6.143	53,9	5.632	54,7
Âge	< 25 ans	2.636	23,1	2.113	20,5
	25-44 ans	7.578	66,5	7.044	68,5
	>= 45 ans	1.181	10,4	1.133	11,0
Niveau d'études	Faible	3.101	27,2	2.801	27,2
	Moyen	2.173	19,1	1.760	17,1
	Élevé	1.143	10,0	952	9,3
	Autres	4.978	43,7	4.777	46,4
Durée d'inactivité	< 12 mois	4.197	36,8	3.491	33,9
	>= 12 mois	7.198	63,2	6.799	66,1

Source : ACTIRIS, Partenaires d'ACTIRIS et Calculs Observatoire

Le tableau précédent croise ces données avec les principales caractéristiques des DE. On constate donc qu'environ 11.000 DE distincts ont bénéficié d'une formation en 2007. On peut voir que 54% sont des femmes, 24% ont moins de 25 ans, 73% sont faiblement qualifiés (« faible » ou « autres études ») et que près des deux tiers sont des chômeurs de longue durée.

On a également défini un taux de participation à la formation en rapportant le nombre de DE ayant eu une formation en 2007 au nombre de DEI en moyenne annuelle. Le graphique suivant permet de voir le taux de participation à la formation selon le domicile des DE.

Figure 2 : Taux de participation à la formation en 2007 selon le lieu de domicile des DE



Le taux de participation à la formation s'élève donc selon cette méthode à 12% en moyenne régionale. Le graphique montre également que les taux de participation à la formation professionnelle sont en moyenne plus élevés dans les communes où le taux de chômage est élevé.

IX. Les jeunes ayant terminé leurs études

Parmi les jeunes demandeurs d'emploi, ceux qui viennent de terminer leurs études constituent un groupe intéressant dans la mesure où ils effectuent pour la première fois le passage de l'enseignement vers le marché du travail. La réussite de l'intégration de ces nouveaux arrivants sur le marché du travail dépend fortement du degré selon lequel leurs acquis scolaires répondent aux exigences des entreprises en termes de connaissances, de compétences et autres capacités. L'absence d'expérience de travail ne constitue quant à elle pas nécessairement un frein à l'embauche.

Sur base des données administratives, l'Observatoire bruxellois de l'Emploi analyse l'insertion des jeunes ayant terminé leurs études. Ceux-ci sont définis comme les demandeurs d'emploi bruxellois qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire et qui viennent s'inscrire pendant la période de juillet à octobre après leurs études. Ne font donc pas partie du groupe sur lequel porte l'analyse les jeunes Bruxellois qui trouvent immédiatement un emploi à la fin de leurs études et qui, par conséquent, ne viennent pas s'inscrire auprès d'ACTIRIS⁷.

Tableau 12 : Évolution 1998-2008 du nombre de jeunes ayant terminé leurs études et étant venus s'inscrire auprès d'ACTIRIS du mois de juillet au mois d'octobre

	Total	A. Encore inscrits comme DEI un an plus tard			B. Désinscription
		Sans expérience	Avec expérience	Total	
1998-1999	5 949	27,1	6,1	33,1	66,9
1999-2000	6 701	23,9	6,7	30,6	69,4
2000-2001	6 395	22,6	7,1	29,6	70,4
2001-2002	6 279	25,7	6,3	32,0	68,0
2002-2003	6 433	29,7	7,9	37,5	62,5
2003-2004	6 224	29,3	7,2	36,5	63,5
2004-2005	6 441	28,3	7,3	35,6	64,4
2005-2006	6 609	25,2	8,6	33,8	66,2
2006-2007	6 239	24,8	10,7	35,5	64,5
2007-2008	5 799	22,9	10,7	33,6	66,4

Source : ACTIRIS, calculs Observatoire bruxellois de l'Emploi

À la lecture de ce tableau, on peut constater que chaque année, le nombre de jeunes ayant terminé leurs études et qui s'inscrivent auprès d'ACTIRIS fluctue autour des 6.200 personnes. Environ un tiers d'entre eux sont toujours inscrits comme demandeurs d'emploi inoccupés un an plus tard, ce qui ne signifie pas pour autant qu'ils restent sans expérience de travail. Souvent en effet, les jeunes font leur entrée sur le marché du travail par le biais de contrats de courte durée qui débouchent, dans un certain nombre de cas seulement, sur un contrat de travail de longue durée ou à durée indéterminée. Le tableau montre par ailleurs que plus de deux jeunes toujours inscrits après un an sur trois n'ont eu aucune expérience professionnelle, définie comme une sortie du chômage temporaire supérieure à 28 jours. En parallèle, si environ deux tiers des jeunes étant venus s'inscrire comme demandeurs d'emploi ne le sont plus au bout d'un an, cela ne nous donne aucune certitude quant à leur situation exacte à ce moment-là. Dans la plupart des cas, cela signifiera que le jeune aura trouvé un emploi, sans information complémentaire relative aux conditions de travail liées à cet emploi (CDD ou CDI, aide à l'emploi éventuelle, qualification du jeune par rapport au poste, etc.). Dans d'autres cas, le jeune aura pu reprendre des études de plein exercice. Dans une « société de la connaissance », le passage de

⁷ Notons que l'absence de données concernant l'ensemble des jeunes bruxellois ayant quitté l'enseignement constitue un biais important à cette analyse. À titre de comparaison, le VDAB évalue à plus d'un tiers la proportion de jeunes flamands qui ne se sont pas inscrits comme demandeurs d'emploi au terme de leurs études au cours de la période allant de février 2006 à janvier 2007.

l'école vers le monde du travail doit de moins en moins se comprendre comme un processus linéaire et unidirectionnel.

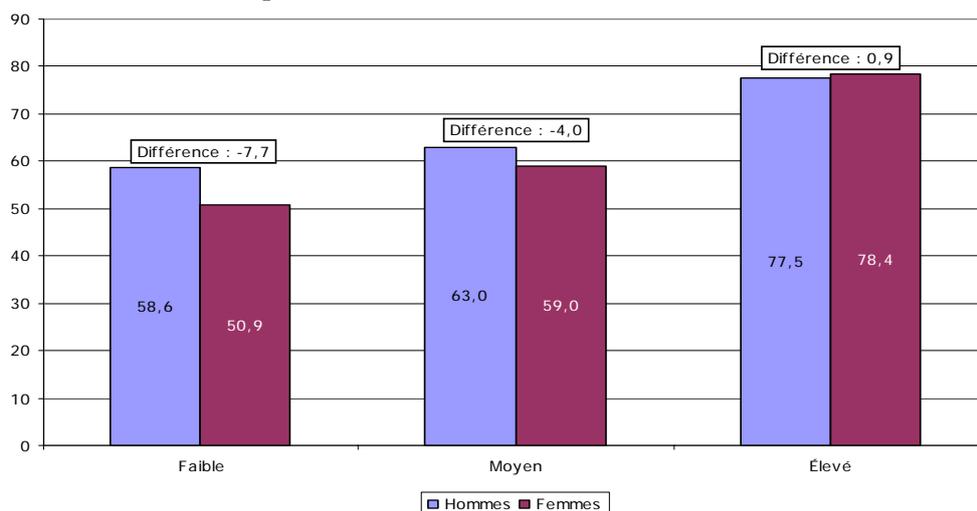
Tableau 13 : Jeunes ayant terminé leurs études et étant venus s'inscrire auprès d'ACTIRIS de juillet à octobre 2007 selon le niveau d'études

	Jeunes ayant terminé leurs études	% du total	Encore inscrits comme DEI un an plus tard (%)	Dont jeunes encore DEI sans expérience (%)
Au plus secondaire 1 ^{er} degré	351	6,1	39,6	27,1
Secondaire 2 ^e degré	888	15,3	46,4	37,0
Secondaire 3 ^e et 4 ^e degrés	1 903	32,8	39,2	26,4
Général	554	9,6	37,9	27,8
Technique	788	13,6	37,2	23,1
Professionnel	561	9,7	43,3	29,8
Supérieur non universitaire	1 035	17,8	22,5	12,0
Universitaire	812	14,0	21,2	12,3
Apprentissage	87	1,5	33,3	16,1
Autres études ⁸	723	12,5	30,2	22,7
Total	5 799	100,0	33,6	22,9

Source : ACTIRIS, calculs Observatoire bruxellois de l'Emploi

Le tableau ci-dessus donne un détail par niveau d'études des jeunes étant venus s'inscrire auprès d'ACTIRIS de juillet à octobre 2007. Il apparaît qu'un tiers de ces jeunes n'est pas titulaire d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Malgré tout, en comparaison avec l'ensemble des DEI, les jeunes ayant terminé leurs études présentent une structure de qualification plus favorable, avec notamment une forte proportion de diplômés de l'enseignement supérieur. Ceux-ci sortent plus facilement du chômage, que ce soit temporairement ou plus durablement. À l'inverse, les jeunes demandeurs d'emploi qui n'ont pas prolongé leurs études au-delà du second degré de l'enseignement secondaire restent le plus souvent sans expérience professionnelle et présentent le taux de sortie du chômage le plus faible. Notons par ailleurs que des jeunes qui disposent d'un diplôme de l'enseignement secondaire, ceux qui sont sortis des filières techniques ont le plus de chance d'acquérir une expérience, fût-elle temporaire.

Figure 3 : Taux de sortie à un an des jeunes ayant terminé leurs études en 2007 selon le sexe et le niveau de qualification



Source : ACTIRIS, calculs Observatoire bruxellois de l'Emploi

Les taux de sortie global du chômage à un an des jeunes ayant terminé leurs études est égal chez les hommes et les femmes, soit de 66% environ. Cependant, la distinction par niveau de qualification nous permet de faire apparaître des différences sensibles entre les deux sexes.

⁸ Les « autres études » correspondent soit aux études indéterminées, soit aux études effectuées à l'étranger et pour lesquelles aucune équivalence de diplôme n'est obtenue en Belgique.

En effet, les femmes peu qualifiées ont sensiblement moins de chances de sortir du chômage que leurs homologues masculins. Les femmes moyennement qualifiées subissent le même phénomène, dans une moindre mesure cependant, tandis que les plus qualifiées ont quant à elles un taux de sortie légèrement meilleur que celui des hommes.

La différenciation dans les taux de sortie du chômage selon le sexe doit être sans doute nuancé par la situation familiale des personnes. En effet, on a constaté que la présence de jeunes enfants avait une influence négative sur le taux de chômage des femmes⁹. Parmi les femmes de moins de 25 ans inscrites comme DEI, seules 3% de celles ayant un niveau d'études élevé ont un ou plusieurs enfants. La proportion s'établit à une sur cinq pour les femmes moyennement qualifiées et à plus d'une sur trois parmi les moins qualifiées.

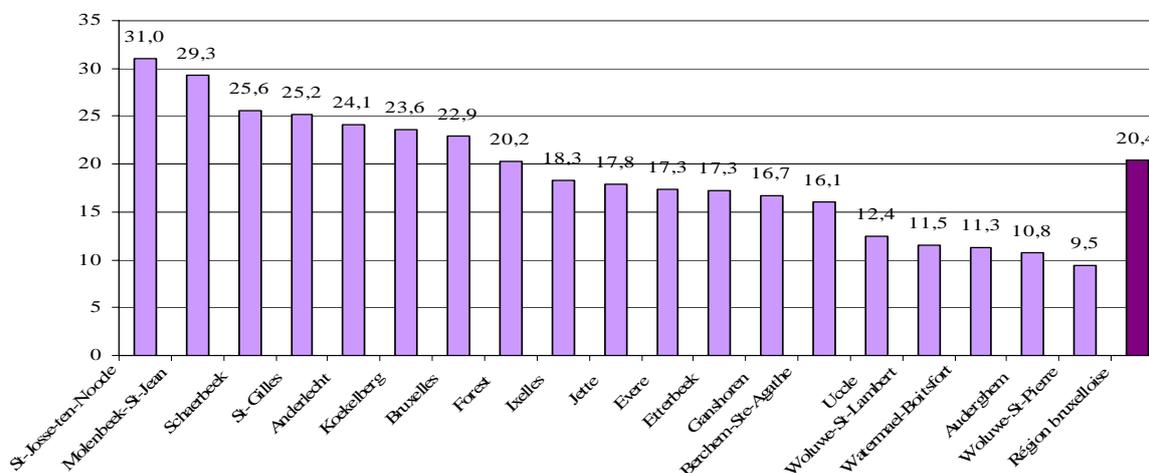
X. Ségrégation socio-spatiale

Il existe de grandes différences intercommunales en matière de taux de chômage : Saint-Josse-ten-Noode est la commune qui a le taux de chômage le plus élevé, se situant à 31,0%, contre, à l'autre extrême, un taux de 9,5% à Woluwe-Saint-Pierre.

Le taux de chômage est plus élevé dans les communes de la première couronne bruxelloise où il a tendance à dépasser le taux moyen régional (20,4%). Les cinq communes dont le taux de chômage est le plus élevé sont les suivantes : Saint-Josse-ten-Noode, Molenbeek-Saint-Jean, Schaerbeek, Saint-Gilles et Anderlecht. A l'inverse, les communes où le taux est le moins élevé sont les suivantes : Woluwe-Saint-Pierre, Auderghem, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert et Uccle.

Ces différences peuvent s'expliquer, notamment, par la ségrégation socio-spatiale souvent observée sur le territoire bruxellois. En effet, les populations bruxelloises ne sont pas équitablement réparties, il existe une surconcentration de populations défavorisées souvent issues de l'immigration dans certaines communes du « croissant pauvre », tandis que les populations de milieux aisés s'établissent préférentiellement dans les communes riches du Sud-Ouest.

Figure 4 : Taux de chômage selon la commune en 2007 (%)

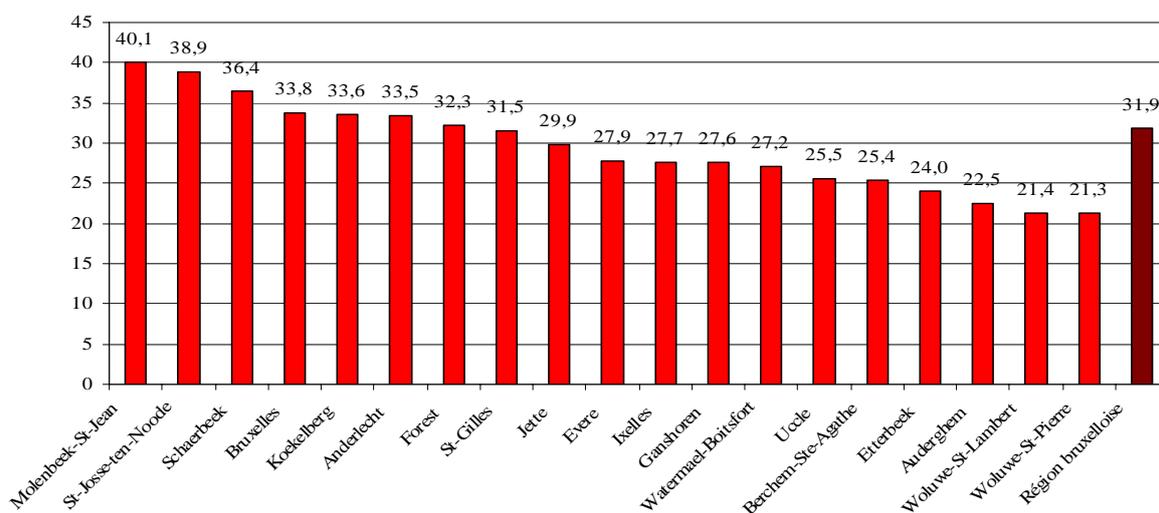


Sources : BNB, SPF Économie - DGSIE (EFT), ACTIRIS, Steunpunt-WSE, calculs Observatoire

En ce qui concerne les jeunes de moins de 25 ans, la moyenne régionale passe de 20 à 30%. Le taux de chômage des jeunes le plus élevé se situe à Molenbeek-Saint-Jean avec 40,1% tandis qu'à l'autre extrême, à Woluwe Saint-Pierre, il est de 21,3%. Les différences entre les communes sont toujours aussi présentes mais le jeune âge tend à faire grimper le taux de chômage, et ce compris dans les communes les plus riches de la Capitale.

⁹ Observatoire bruxellois de l'emploi, « Situation des femmes sur le marché du travail en RBC », 2004

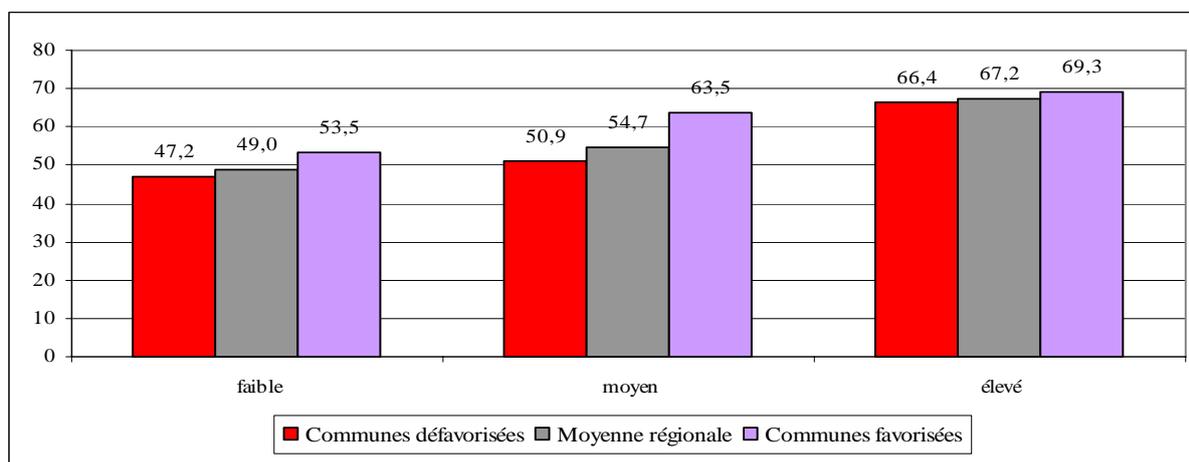
Figure 5 : Taux de chômage des jeunes de moins 25 ans selon la commune en 2007 (%)



Sources : BNB, SPF Économie - DGSIE (EFT), ACTIRIS, Steunpunt-WSE, calculs Observatoire

Au niveau spatial, on observe en Région bruxelloise des différences notoires entre les communes aisées du Sud-est de la Capitale et celles du Nord-Ouest, dites du « croissant pauvre ». Autrement dit, les personnes issues des communes favorisées¹⁰ ont un meilleur taux de sortie du chômage que celles issues des communes défavorisées¹¹ et cela peu importe leur niveau d'étude. Le niveau d'étude n'est pas le seul paramètre expliquant le taux de chômage. La ségrégation socio-spatiale observée en matière de durée d'inactivité peut-être expliquée, entre autres, par l'origine sociale de la population des communes les plus pauvres qui les rend plus vulnérables sur le marché du travail et les confronte sans doute d'autant plus aux discriminations à l'embauche (voir aussi figure 5). Un autre paramètre joue probablement un rôle non négligeable dans la durée d'inactivité, il s'agit du capital social et sa valeur sur le marché du travail.

Figure 6 : Taux de sortie à 1 an des personnes au chômage depuis moins de 6 mois selon leur niveau d'étude



Sources : ACTIRIS, Calculs Observatoire

¹⁰ Par communes favorisées, nous entendons celles qui ont le taux de chômage le plus bas. Cinq communes ont été regroupées : il s'agit de Woluwe-Saint-Pierre, Woluwe-Saint-Lambert, Uccle, Watermael-Boitsfort et Auderghem.

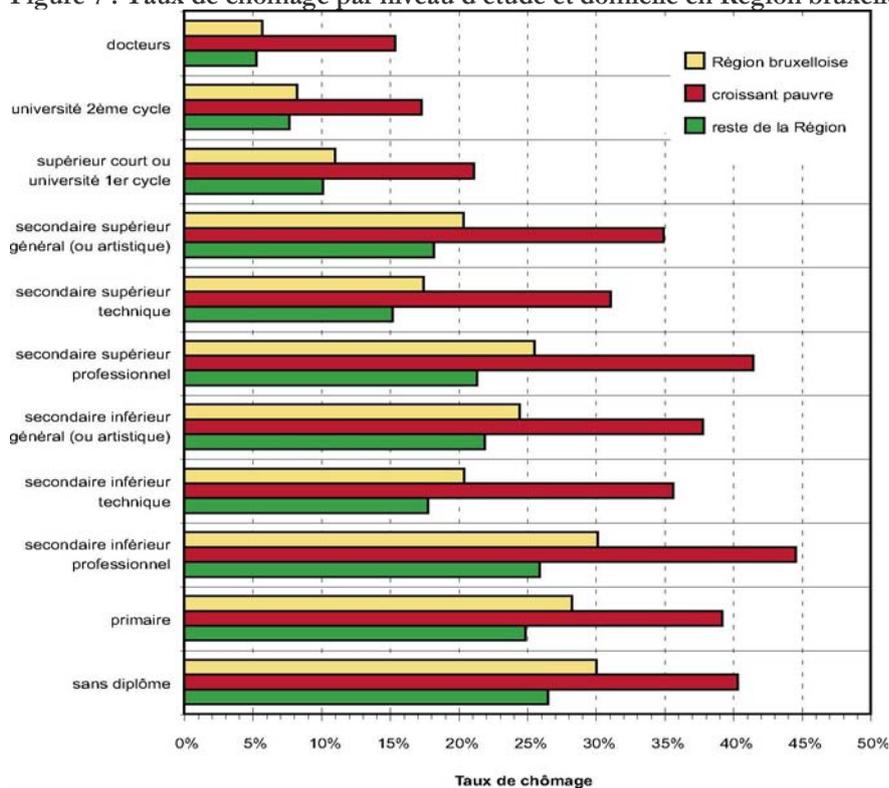
¹¹ Par communes défavorisées, nous entendons celles qui ont le taux de chômage le plus élevé. Cinq communes ont été regroupées : il s'agit de Saint-Josse-ten-Noode, Molenbeek-Saint-Jean, Schaerbeek, Anderlecht et Saint-Gilles.

XI. Différenciation des taux de chômage selon les diplômes et les quartiers

Le graphique suivant met en évidence les inégalités d'accès à l'emploi selon le quartier de résidence. Ainsi, à diplôme égal, il est plus difficile d'accéder à l'emploi lorsque l'on vient des quartiers défavorisés de la Capitale, les taux de chômage étant systématiquement plus élevé dans le « croissant pauvre » même s'ils diminuent en fonction du niveau plus élevé de diplôme obtenu. On constate même que, comparativement, le risque relatif de se retrouver au chômage si l'on est issu des quartiers pauvres s'accroît, plus on s'élève dans la hiérarchie des certifications. Le diplôme protégerait donc relativement moins les personnes d'origine ou de nationalité étrangère des effets de discrimination.

Ce résultat laisse supposer que des formes de discrimination à l'embauche seraient à l'œuvre sans que l'amélioration du niveau de qualifications n'y change rien et pourraient avoir tendance à discréditer l'intérêt de faire des études pour ces populations. Or, ce constat doit être nuancé par les mécanismes à l'œuvre dans le choix des filières d'orientations qui ne sont pas socialement neutres. En outre, cette différenciation selon le quartier peut être relativisée par l'effet des migrations internes à la ville en ce sens que l'obtention d'un emploi peut être un motif de déménagement et, partant, une opportunité de quitter un quartier pour un autre.

Figure 7 : Taux de chômage par niveau d'étude et domicile en Région bruxelloise (Recensement - 2001)



Source : Christian Vandermotten et Pierre Marissal, IGEAT-ULB, paru dans Christian Vandermotten, *Evolution socio-économique, reproduction sociale et formation à Bruxelles*, IGEAT - CCFEE, Bruxelles, février 2008,